



Référence bibliographique :
Yves Hanin, "L'urbanisme comme dimension de l'action territoriale",
lieuxdits#10 - spécial Urbanisme, février 2016, pp.10-11.

La revue lieuxdits
Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme (LOCI)
Université catholique de Louvain (UCL).

Éditeur responsable : Jean-Paul Verleyen, place des Sciences, 1 - 1348 Louvain-la-Neuve
Comité de rédaction : Damien Claeys, Gauthier Coton,
Jean-Philippe De Visscher, Guillaume Vanneste, Jean-Paul Verleyen
Conception graphique : Nicolas Lorent
Impression : école d'imprimerie Saint-Luc Tournai



ISSN 2294-9046
e-ISSN 2565-6996

<https://dial.uclouvain.be/pr/boreal/object/boreal:182758>



UCL
Université
catholique
de Louvain

www.uclouvain.be/loci.html

L'urbanisme comme dimension de l'action territoriale

Yves Hanin

L'urbanisme, l'aménagement du territoire, le développement territorial et même l'architecture sont souvent confondus. Certes, ces quatre domaines traitent de l'organisation de l'habiter, comme on aime le mentionner en LOCI, mais surtout, ils sont complémentaires et il convient donc de préciser leurs apports respectifs. Ce bref article vise à contribuer à cette mise en collaboration et à préciser des concepts qui sont l'essence même du travail de recherche au CREAT depuis 50 ans.

Comme tout le monde le sait, l'urbanisme est devenu une discipline à part entière à partir du milieu du XIX^e siècle, lorsqu'il a fallu répondre à la nécessité d'organiser les villes face à l'industrialisation croissante. Cerda et Haussmann en sont les figures emblématiques.

Les objectifs de l'urbanisme visent alors, selon un projet urbain, à doter les tissus bâtis des niveaux d'équipements modernes, voire à transformer ces tissus et à planifier leur extension avec une densification jamais rencontrée jusqu'alors. La largeur des voiries, le diamètre des égouts, la maîtrise pour ne pas dire la valorisation des cours d'eau, la création d'alignements d'arbres, de squares et de parcs font partie intégrante de la production urbaine afin de compenser les effets de la concentration des activités. Ces modalités techniques ne sont qu'une première dimension de l'urbanisme. En effet, encore faut-il les utiliser selon les contextes sociaux, temporels et spatiaux propres à chaque site. L'urbanisme, c'est aussi et surtout deux autres finalités. D'abord, il vise à articuler les unités et les éléments constitutifs de la ville pour créer des ensembles cohérents aux différentes échelles urbaines, depuis le voisinage jusqu'à l'agglomération, et en relations avec les campagnes et les forêts qui les entourent. La viabilité – pour ne pas dire l'habitabilité ou la durabilité – est autant fonctionnelle qu'esthétique et identitaire.

En ce sens, l'urbanisme est rapproché du paysage bâti et naturel. L'urbanisme concerne donc tous les aspects de la volumétrie (flux de circulations, flux d'air, flux de liquides, les gabarits, la densité des échanges...) de la ville et l'articulation des parties depuis les immeubles et leurs activités, les rues et les quartiers jusqu'à la ville comprise sous ses formes nouvelles de la métropole¹. L'urbanisme se distingue de l'architecture au sens de la discipline centrée sur la production des immeubles et leurs abords en lien avec des exigences en termes de programmes, de solidités et d'esthétiques. La troisième dimension spécifique de l'urbanisme est la capacité à créer une plus-value dans l'effet de la proximité ou de la mise à distance. Les géographes et les sociologues ont clairement détaillé ces effets d'agglomération que l'on retrouve notamment au travers des quartiers spécifiques sur le plan commercial ou ethnique. La proximité n'est pas de facto créatrice d'effets positifs car elle peut a contrario engendrer nombre d'effets négatifs. Ces démarches sont donc au cœur du métier de l'urbaniste.

L'urbanisme est à distinguer de l'aménagement du territoire. L'aménagement du territoire traite principalement de la question de la bonne localisation des activités les unes par rapport aux autres, mais aussi des contextes physiques et naturels de l'espace et des dynamiques temporelles. À la différence de l'urbanisme, cette question est traitée par l'outil cartographique et n'aborde pas la question de la troisième dimension. La question de la localisation fut trop longtemps associée à la planification par le zonage. Elle est aujourd'hui approchée non plus en isolant systématiquement les fonctions mais, au contraire, en travaillant la structure spatiale héritée et en l'adaptant, sur la base d'un projet territorial, en structure territoriale. Sans entrer dans les détails, l'aménagement du territoire n'est en soit pas une discipline car

1 - ASCHER F., *Métapolis, ou, l'Avenir des villes*, éditions Odile Jacob, 1995.



Orignies. Master Plan Eurogare, CREAT, 2014.

plus récente que l'urbanisme, elle s'appuie plus largement sur la géographie, l'agronomie, la sociologie, l'ingénierie des transports, l'économie... et, naturellement, l'urbanisme. Interdisciplinaire par essence, l'aménagement du territoire vise donc à étudier l'articulation des aires tant bâties que non bâties, des polarités ou des nœuds et des réseaux (axes de transports, couloirs écologiques...). L'approche contemporaine vise dès lors à comprendre la structure spatiale héritée et à en évaluer tant les performances que la souplesse d'adaptation aux mutations. Selon les orientations fixées par le développement territorial (voir ci-après), certains éléments de la structure ou la structure en elle-même, peut faire l'objet soit d'actions ponctuelles visant à la consolider, soit des actions plus fondamentales visant à la transformer en modifiant la trame viaire, en créant des nouveaux pôles, en réaffectant telle ou telle aire, soit enfin en en protégeant pour les maintenir en l'état. Ces deux dernières orientations appellent l'élaboration des plans ou des schémas de structure territoriaux qui définissent les lignes directrices sur lesquelles les projets d'urbanisme ou les projets de paysages pourront s'exprimer. En retour, l'aménagement du territoire doit périodiquement questionner ces évolutions de la structure. En ce sens, la structure n'est pas une finalité en soit, elle est un guide à l'action publique et privée. Enfin, le développement territorial s'est progressivement imposé ces dernières années. Essentiellement interdisciplinaire, il ne remplace en rien l'aménagement du territoire ni même l'urbanisme. Son émergence depuis les années quatre-vingt ou nonante se justifie par les interrogations sur la gouvernance et le devenir des territoires. En d'autres termes, par le passé, ces questions étaient occultées ou prises en charge par les princes ou les grands décideurs publics ou privés. Depuis les luttes

urbaines mais aussi les luttes pour le monde rural, la question du développement au sens des choix de sociétés est posée. Le développement territorial vise dès lors pour une collectivité à s'interroger sur son devenir afin de mobiliser les ressources locales et extra locales. Faut-il exploiter les ressources naturelles, comment produire de l'énergie, comment valoriser la position géostratégique, faut-il renforcer la création culturelle... bref, autant d'éléments qui fondent aujourd'hui les questions du développement durable.

L'université se doit de contribuer à la recherche dans ces quatre domaines de l'organisation et de la production de l'habiter et plus largement des territoires. Or, il faut constater qu'en l'absence d'une discipline reconnue, les fonds de recherches sont rares et généralement intimement liés à la commande publique de plus en plus pauvre. Dans ce contexte, le CREAT s'est recentré sur les trois axes de l'urbanisme et des paysages, de la structure territoriale et du développement territorial en menant des recherches actions au sens de recherche en lien avec la demande et la pratique des acteurs des territoires. Trop souvent comprises comme une expertise, il s'agit pleinement d'une recherche scientifique. Elle repose en effet sur le postulat que c'est des expériences que naissent les méthodes voire les théories et que c'est de la confrontation des terrains qu'apparaissent les innovations. L'objectif n'est pas de réitérer et de systématiser les méthodes pour tendre à la production de résultats. Au contraire notre métier de chercheurs vise à confronter la pratique à un contexte géographique et humain sans cesse différent et en évolution permanente, pour dégager des enseignements pour la formation et pour les gestionnaires des territoires. Telles sont nos missions.